

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



## COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY

### Extrait du procès-verbal des délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY

L'an deux mille vingt-deux, le samedi neuf avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-deux par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de	
Conseillers en exercice	19
Présents	15
Votants	17

#### Etaients présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Denis GUYON, Jonathan HURIEZ, Béatrice JASKULSKI, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Géraldine PICARD, Jean-Philippe WEISSE.

**Procurations :** Matthieu COLLIN à Hervé MESSIN, Xavier LACOURT à Olivier MARIATTE.

**Absents :** Romain LOOSLI et Cyrille MONFORT.

#### OBJET DE LA DELIBERATION N° 16-2022 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Olivier MARIATTE ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Pour : Unanimité

Contre : /

Abstention : /

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11 avril 2022.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 04 avril 2022.

**L'Adjoint  
Par délégation**

*Olivier MARIATTE*

Pour copie certifiée conforme à l'original  
à Colligny-Maizery le 11 avril 2022.  
Acte rendu exécutoire le 11 avril 2022 après affichage  
Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



## COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY

### Extrait du procès-verbal des délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY

L'an deux mille vingt-deux, le samedi neuf avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-deux par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de	
Conseillers en exercice	19
Présents	15
Votants	17

#### Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Denis GUYON, Jonathan HURIEZ, Béatrice JASKULSKI, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Géraldine PICARD, Jean-Philippe WEISSE.

**Procurations :** Matthieu COLLIN à Hervé MESSIN, Xavier LACOURT à Olivier MARIATTE.

**Absents :** Romain LOOSLI et Cyrille MONFORT.

#### OBJET DE LA DELIBERATION N° 17-2022 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 MARS 2022

Vu le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du **23 mars 2022**,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :  
D'adopter le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du **23 mars 2022**.

Pour : Unanimité

Contre : /

Abstention : /

L'Adjoint  
Par délégation



NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11 avril 2022.

Que la convocation du Conseil Municipal Avait été faite le 04 avril 2022.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
à Colligny-Maizery le 11 avril 2022.  
Acte rendu exécutoire le 11 avril 2022 après affichage  
Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



## COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY

### Extrait du procès-verbal des délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY

L'an deux mille vingt-deux, le samedi neuf avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-deux par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de	
Conseillers en exercice	19
Présents	15
Votants	17

#### Etaients présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Denis GUYON, Jonathan HURIEZ, Béatrice JASKULSKI, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Géraldine PICARD, Jean-Philippe WEISSE.

**Procurations :** Matthieu COLLIN à Hervé MESSIN, Xavier LACOURT à Olivier MARIATTE.

**Absents :** Romain LOOSLI et Cyrille MONFORT.

### OBJET DE LA DELIBERATION N° 19-2022 BUDGET GENERAL 2022

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7),

Monsieur le Maire expose le contenu du budget en résumant les orientations générales.

Ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif général de l'exercice 2022 comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	818 234.22	818 234.22
Investissement	781 601.54	781 601.54

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /



NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11 avril 2022.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 04 avril 2022.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
à Colligny-Maizery le 11 avril 2022.

Acte rendu exécutoire après affichage et transmission  
en préfecture le 11 avril 2022

Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



## COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY

### Extrait du procès-verbal des délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY

L'an deux mille vingt-deux, le samedi neuf avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-deux par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de	
Conseillers en exercice	19
Présents	15
Votants	17

#### Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Denis GUYON, Jonathan HURIEZ, Béatrice JASKULSKI, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Géraldine PICARD, Jean-Philippe WEISSE.

**Procurations :** Matthieu COLLIN à Hervé MESSIN, Xavier LACOURT à Olivier MARIATTE.

**Absents :** Romain LOOSLI et Cyrille MONFORT.

### OBJET DE LA DELIBERATION N° 20-2022 BUDGET LOTISSEMENT LA GOULE 2022

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7),

Monsieur le Maire expose le contenu du budget en résumant les orientations générales.

Ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif lotissement La Goule de l'exercice 2022 comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	948 446.50	948 446.50
Investissement	898 768.60	898 768.60

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /



L'Adjoint  
Par déléation

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11 avril 2022.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 04 avril 2022.

Pour copie certifiée conforme à l'original à Colligny-Maizery le 11 avril 2022.  
Acte rendu exécutoire après affichage et transmission en préfecture le 11 avril 2022  
Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



## COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY

### Extrait du procès-verbal des délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY

L'an deux mille vingt-deux, le samedi neuf avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-deux par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de	
Conseillers en exercice	19
Présents	15
Votants	17

#### Etaients présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Denis GUYON, Jonathan HURIEZ, Béatrice JASKULSKI, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Géraldine PICARD, Jean-Philippe WEISSE.

**Procurations :** Matthieu COLLIN à Hervé MESSIN, Xavier LACOURT à Olivier MARIATTE.

**Absents :** Romain LOOSLI et Cyrille MONFORT.

### OBJET DE LA DELIBERATION N° 21-2022 AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHE COUVERTURE POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX

**Vu** la délibération n°43/2020 retenant la société SASU MCOB pour le lot 02 charpente couverture pour les logements communaux ;

**Vu** la fermeture de l'entreprise SASU MCOB ;

**Vu** les devis des sociétés SARL AYRIKAN et ALTOFEU ;

**Le Conseil Municipal** après avoir délibéré, décide à l'unanimité de transférer partiellement le marché charpente couverture lot 2 :

Poste 12, 13, 19 et 20 pour un montant de 5557.60 € à l'entreprise AIRYKAN ;

Poste 24 pour un montant de 2336.40 € ttc à l'entreprise ALTOFEU ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant partiel de transfert ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /



**NOTA.** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11 avril 2022.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 04 avril 2022.

**Pour copie certifiée conforme à l'original à Colligny-Maizery le 11 avril 2022.**

**Acte rendu exécutoire après affichage et transmission en préfecture le 11 avril 2022**

**Le Maire, Hervé MESSIN**